

## Contribution à la concertation préalable sur la construction du 7<sub>ème</sub> PAN

6/11/2020

La Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle accompagne les agriculteurs du département pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.

## Elle a défini ses axes stratégiques :

Accompagner l'agriculture dans ses transitions Économiques, environnementales, sociales et sociétales

....en capitalisant sur la force de l'Humain : *Développer les groupes, la formation, l'installation-transmission...* 

...en créant de la valeur dans les territoires : Être acteur des projets de territoires pour une ruralité dynamique, créatrice de valeur et levier de croissance économique

## **CONSTAT**

La Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle anime 5 opérations Agri Mieux , opérations collectives visant à réduire les pollutions d'origine agricole (nitrates et phytosanitaires) , 8 « groupes 30 000 Ecophyto ».

De véritables changements de pratiques se sont mis en place, mis en évidence au travers de l'évaluation quadriennale des opérations Agri Mieux et des résultats obtenus au sein des groupes 30 000. Ces changements de pratiques s'accompagnent de changements de systèmes durables, résilients face au constat de changement climatique.

Malgré les efforts fournis à l'échelle des territoires et par les exploitations, les épisodes de sécheresse récurrents provoquent une élévation de la concentration en nitrates des eaux , principalement superficielles.(Rendements non atteints, implantation impossible des CIPAN , des colzas à l'automne .... )

De plus, le poids réglementaire met « à mal » nos exploitations d'élevage, ce qui concourt au retournement des prairies, non souhaitable pour la qualité de l'eau.

## **NOS DEMANDES**

- Une cohérence entre les politiques publiques
- Un cadre national moins contraint qui doit permettre des adaptations régionales en fonction du contexte agronomique et pédoclimatique, notamment sur 3 points
  - <u>Le calendrier d'épandage</u> : par exemple, le 6<sup>ème</sup> PAN cadre des interdictions d'épandage de fumier sur prairies qui ne se justifient pas au regard des travaux menés régionalement sur les fuites en nitrates
  - <u>La couverture des sols</u> avec la nécessité d'appliquer du « bon sens », la CIPAN doit jouer son rôle et donc la date d'implantation optimale ne peut être « cadrée », tout comme la durée et la date de destruction qui dépendent des conditions climatiques
  - La détermination de l'objectif de rendement : la moyenne olympique des 5 dernières années ne s'avère pas judicieuse en Lorraine avec les évènements climatiques subis ces 4 dernières années , ces fluctuations sont moins importantes dans d'autres régions ; mais il s'agit bien sûr de fixer un objectif de rendement réaliste ne concourant pas à une surfertilisation.
- **Un accompagnement financier des éleveurs** qui vont entrer en zone vulnérable avec un délai suffisant pour se mettre en conformité